



bruit $> 85 \text{ dB(A)}$ = danger pour l'audition !

Février 2006

nouvelle réglementation concernant **la santé auditive.**



80 dB(A)

Port conseillé de protections
auditives individuelles
- au lieu de 85 dB(A) -



85 dB(A)

Port obligatoire de protections
auditives individuelles
- au lieu de 90 dB(A) -



87 dB(A)

Limite d'exposition avec des
protecteurs dans les oreilles